



Porte d'entrée qui bloque

Par **gastineroc**, le **19/05/2016** à **09:15**

Bonjour,
Ma porte d'entrée est très difficile à fermer, elle bloque sur le haut de l'encadrement.
Je suis obligée de la claquer très fort pour pouvoir fermer à clé, le propriétaire(une société HLM mais je suis dans un logement non HLM de leur parc privé) m'affirme que leur intervention sera payante.
Je vous remercie par avance de votre réponse sur ce sujet.
Francine XXXXXXXXX

Par **morobar**, le **19/05/2016** à **09:24**

Bjr,
Ce quoi est à la charge du locataire:
II. - Ouvertures intérieures et extérieures.
a) Sections ouvrantes telles que portes et fenêtres :
Graissage des gonds, paumelles et charnières ;
Menues réparations des boutons et poignées de portes, des gonds, crémones et espagnolettes ; remplacement notamment de boulons, clavettes et targettes.
== extrait du Décret n°87-712 du 26 août 1987

Par **gastineroc**, le **19/05/2016** à **09:33**

C'est un vieil immeuble, j'ai essayé de raboter le haut de la porte mais il y a un renforcement de fer qui empêche de raboter.
Donc ce n'est pas une menue réparation, et je ne sais pas comment je dois obtenir l'intervention de cette société.

Par **Lag0**, le **19/05/2016** à **09:54**

Bonjour,
Vous mettez en demeure votre bailleur de bien vouloir faire effectuer les travaux sous un mois, sans quoi vous saisirez le tribunal d'instance pour une injonction de faire sous astreinte journalière...
Ensuite, si le bailleur vous demande de payer quoi que ce soit, vous refusez, arguant que ce n'est pas une réparation locative. Si le bailleur veut vous faire payer, ce sera à lui de saisir le tribunal.